

PROCES VERBAL SEANCE DU 06 juillet 2023

Présents : Mr de Vallavieille, Mr Lesseline, Mme Lepetit, Mr Jamet, Mr Marie, Mr Vasche, Mr Férey, Mme Rolland, Mme Cardine , Mr Leconte, Mr Dubourg

Excusés : Mme Plaisance-Dubois, Mme Postel, Mr Desprès

Pouvoir : Mr Desprès a donné pouvoir à Mr de Vallavieille,

Secrétaire de séance : Mme Lepetit.

M. le maire :

- Remercie les conseillers qui ont apporté leur aide lors de la semaine du 06/06/2023. Une réunion aura lieu à la préfecture la semaine prochaine pour faire le point sur cette année et les points d'améliorations à apporter pour l'année prochaine qui risque d'être encore plus difficile à organiser.

- Remercie aussi ceux qui ont fait la lecture pour soutenir le Maire qui a été agressé et qui ont été prévenu tardivement compte tenu des derniers événements.

- Il tient aussi à préciser que pour la délégation qui s'est rendu en Allemagne, la mairie a uniquement régler les frais de location d'un minibus pour un coût de 457.00€ le reste des frais du séjour restant à la charge des participants.

1. PROJET PARCOURS SANTE.

Nous avons reçu un accord de subvention de l'agence nationale du sport de 20 000.00€ pour la mise en place du parcours santé. Le reste à charge de la commune sera d'environ 5 000.00€. Ce parcours santé est vu comme un plus pour l'attractivité de la commune, en plus d'un site qui permettra des activités en plein air pour les enfants de l'école, du foot et des habitants.

Le conseil décide de donner suite au projet et de mettre en œuvre le parcours santé.

2. CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DELEGUE

En vue du 80eme anniversaire qui va arriver très vite et le nombre de choses à faire et à prévoir, il semble judicieux de prévoir une personne dédiée pour ce travail

Le conseil donne son accord pour la création de ce poste

3. NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

Compte tenu de l'implication de M. Dubourg dans l'organisation et la réalisation de la mise en place des événements il semble normal qu'il soit désigné à ce poste.

Le conseil nomme M. Dubourg au poste de conseiller délégué.

4. DELIBERATION 02.07.2023 : MODIFICATION DE L'INDEMNITE DES ELUS

Monsieur Dubourg, étant personnellement intéressé par ce dossier, celui-ci a quitté la séance le temps de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué.

Vu la délibération 5-05-20 du 26 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 26 mai 2020 portant délégation de fonction aux adjoints.

Vu l'arrêté municipal du 06 juillet 2023 portant délégation de fonction au conseiller délégué

Considérant le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO le 27 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du code

général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ décide d'allouer, **avec effet au 1er août 2023** :

* Indemnité de fonction de Maire à Mr Charles de VALLAVIEILLE = 36% de l'indice brut terminal de la fonction publique

* Indemnité de fonction d'adjoints :

- Mme Karine PLAISANCE, 1er adjoint: 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Mr Jean-Philippe LESSELINE, 2ème adjoint : 8,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Mr Gilbert JAMET, 3ème adjoint : 8,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

* Indemnité de fonction du conseiller délégué :

- Mr Guy DUBOURG, conseiller délégué, 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il y a un recensement tous les 4 ans. Il aura donc lieu à compter du 18/01/2024 pendant 3 semaines.

Au vu du travail que cela demande et de la connaissance de la commune que cela demande, il est proposé Charline Leconte et Priscilla Fischer comme recenseurs et Judicaël Dubost comme coordinatrice.

Celles-ci seront rémunérées selon les dispositions prévues pour ce travail et auront deux journées et demie de formation obligatoires.

Le conseil décide que Charline et Priscilla seront recenseur et Judicaël coordinatrice

6. DELIBERATION 1-07-23 : RESILIATION BAIL DU HARAS

M et Mme Fava résilient leur bail au 01/09/2023.

Nous allons demander à l'entreprise Faudais de le remettre en location. Le loyer est de 550.00€ par mois.

7. PLUI-PADD

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont donné lieu à une réunion pour en préciser les règles.

Le PADD est construit en 5 axes :

- Un territoire de natures et d'agricultures à transmettre
Protéger les espaces naturels, qualifier les cadres de vie ; préserver les terres agricoles.
- Activités économiques, des atouts à conforter et à promouvoir
Développer en adaptant les spécificités et les potentiels du territoire, mise en valeur du bâti ancien, attractivité et animations locales, nouvelles approches du développement commercial

- Habitat pour une offre abordable, diversifiée et économe en espace
Adapter l'offre de logement, diversifier l'offre de logement et d'hébergement, mieux organiser l'offre d'équipements et de services collectifs
- Energies, mobilités et communications de nouvelles infrastructures à Déployer pour la transition énergétique
Une mobilité moins carbonée, valoriser les énergies et ressources renouvelables, un impérieux besoin d'infrastructures pour le haut débit numérique
- Pour un territoire résilient
Lutte active et adaptation aux risques, prévention contre les nuisances et pollutions, modération de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain

Le PLUI est un travail de longue haleine qui va voir sa conclusion fin 2024 début 2025 pour une durée de 12 ans.

Une enquête publique aura lieu en mars, avril et mai 2024.

8. CHANGEMENT AU SEIN DU PERSONNEL

Suite à la démission au 14 juin de M. Bertrand Ledan dit Guiomar, nous avons fait un CDD de deux mois à une étudiante pour le remplacer.

Nous réfléchissons pour la suite à donner.

9. ECOLE

- a) La directrice demande un changement des horaires qui seraient de 8h45 à 11h 45 et de 13h45 à 16h45. Ce changement d'horaires qui donne 2 heures de transition entre le matin et l'après-midi nous semble trop importante pour les enfants qui n'auront pas de soutien scolaire dans cet intervalle. De plus cela nous enlèverait la ligne de transport qui si aujourd'hui ne concerne qu'un enfant pourrait être préjudiciable dans les années à venir car elle ne pourrait pas être reprise.

Le conseil vote à 10 voix contre et 2 abstentions. Le projet de changement d'horaires est rejeté.

- b) Demande d'aménagement de la cour : La directrice a fait un dossier et une subvention de 21 151.00€ a été attribuée pour l'aménagement de la cour et un projet pédagogique de décoration des murs de la cour...Le conseil est d'accord et remercie la directrice pour son travail pour l'élaboration de ce projet

10. ENQUETE CULTURES MARINES

M. Lerosier demande l'ajout d'une corde à naissain dans le cadre de son exploitation. Après étude du dossier, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

11. PROJET RESERVE ET ANCIENNE POSTE

M. Alouane a proposé des plans qui sont présentés au conseil. Le conseil au vu de ces plans accepte que le projet continue après suppression du préau prévu par un agrandissement de la réserve et demande à M Alouane un chiffrage du projet.

12. DEVIS MUSEE

- a) Devis de l'entreprise Lenoir pour la réfection des nez de marches pour 2404.80ht
- b) Devis de l'entreprise Jarnier pour des prises électriques à remettre quand il y a des traiteurs de façon à éviter des surcharges électriques pour 900.00€
- c) Devis de l'entreprise TKE pour des portes coulissantes entre le musée et le hangar de façon à éviter les courants d'air et les pertes de chauffage pour 19 000.00€
- d) Devis de Paul LC Peinture pour repeindre le char qui se dégrade fortement ; 4 071.00€

Le conseil accepte ces devis qui correspondent à de l'entretien indispensable des lieux.

13. PROJET KAOLIN

La société Kaolin qui s'occupe de notre communication gratuitement, nous propose la création d'une BD dédiée à UTAH.

Etant donné que cela ne sera rentable qu'à partir de 4000 exemplaires et que le conseil ne possède pas de référence d'achat de BD de sa clientèle, la commission musée va se renseigner lors de sa prochaine réunion.

Ce projet pourrait être un atout de plus pour l'année prochaine et reste à débattre.

14. PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Une réunion va avoir lieu avec la Société West Energie pour étudier la faisabilité et le coût de cette opération, les coûts énergétiques étant exponentiels.

15. DROIT DE PREEMPTION BIENS MICLOS

Le conseil ne préempte pas

16. DROIT DE PREEMPTION BIENS CARBONNEL

Le conseil ne préempte pas

17. DROIT DE PREEMPTION BIENS MICHEL

Le conseil ne préempte pas

18. DIVERS

- a) Le jumelage Edelfingen : Il y aura un pot d'accueil le 31/07/2023 à 18h pour les recevoir. De plus, une subvention sera accordée pour aider l'association à les recevoir à la salle Edelfingen du pôle de vie avec un repas de départ.

- b) La BPO

La BPO nous demande la salle pour son AG du 01/12/2023. Etant donné que la salle n'est pas louable à cette date, nous allons leur proposer une date avant le 11/11.